

Inscriptions sur :



Le broyat j'en fais quoi ?

Il peut être utilisé en paillage et a de nombreux avantages :

- Il limite la pousse des plantes indésirables.
- Il permet de réduire l'évaporation de l'eau présente dans le sol et donc l'arrosage.
- Il améliore, nourrit et protège naturellement le sol.

Pour en savoir plus :

Accueil Gestion des déchets
4 avenue du Commandant l'Herminier
44600 Saint-Nazaire

Tél. : 02 51 76 13 22

saintnazaireagglo.fr - rubrique déchets
ou sur l'appli Mon agglo Facile

Saint-Nazaire Agglomération - LACABONNE - Création © Sempis - Adaptation : Végan - Juillet 2025

Chaque geste compte
pour réduire nos déchets

JE BROIE



mes végétaux

Sessions du 17 octobre 2025 au 7 mars 2026

GRATUIT, SUR INSCRIPTION

**saint-
nazaire
agglo**

Opérations de broyage de végétaux gratuites et sur inscription dans votre commune

Pourquoi broyer vos déchets de jardin ?



- Pour limiter vos trajets en déchèterie.
- Pour valoriser vos végétaux qui sont des ressources pour votre jardin (paillage, matière sèche pour le compost).

Comment ça marche ?

- 1 Réservez votre créneau en ligne sur **saintnazaireagglo.fr** rubrique déchets.
- 2 **Venez avec vos branches** issues de la taille d'arbres et arbustes (résineux et/ou feuillus) et dépourvues d'éléments indésirables (cailloux, débris plastiques...), volume maximum 1m³. **Prévoyez des contenants adaptés** pour récupérer votre broyat : remorque, grands sacs et bacs.
- 3 **Patiencez environ 15 minutes** sur place lors du broyage effectué par un-e professionnel-le.
- 4 **Repartez avec votre broyat** prêt à l'emploi.

Quels types de végétaux sont acceptés ?



Branches et branchages de taille **inférieure à 10 cm de diamètre.**



Planches de bois, palettes, souches, tontes de gazon et branches supérieures à 10 cm.

À savoir :

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit.

La combustion des végétaux produit des polluants **très toxiques et dangereux** (article L541-21-1 et R541-78 du code de l'environnement).



Vos rendez-vous

Lors de chaque session, vous bénéficierez sur place de conseils sur l'utilisation du broyat et la réduction des végétaux au jardin.

→ OCTOBRE

- **Vendredi 17 octobre - 14h30-18h30**
Parc Paysager - parking Mansard - Saint-Nazaire

→ NOVEMBRE

- **Vendredi 7 novembre - 13h-17h**
Végéterie de Saint-André-des-Eaux
- **Samedi 15 novembre - 9h-13h**
Jardin partagé Partage vert - Saint-Joachim
- **Vendredi 28 novembre - 13h-17h**
Parking Pré-Hembert - Saint-Nazaire

→ DÉCEMBRE

- **Samedi 13 décembre - 9h-13h**
Parking du cimetière - Pornichet

→ JANVIER

- **Vendredi 16 janvier - 13h-17h**
Maison de quartier Avalix - Saint-Nazaire
- **Samedi 24 janvier - 9h-13h**
Jardins partagés de Donges

→ FÉVRIER

- **Samedi 7 février - 9h-13h**
Parking du cimetière - Pornichet
- **Samedi 28 février - 9h-13h**
Jardins partagés de Montoir-de-Bretagne

→ MARS

- **Samedi 7 mars - 9h-13h**
Parking rue de Saint-Nazaire à Saint-Marc - Saint-Nazaire